

Déclaration de non-discrimination

Toutes les entités de Johns Hopkins Medicine se conforment aux lois fédérales, nationales et juridictionnelles applicables en matière de droits civils.

Nos politiques interdisent la discrimination, qui inclut une différence de traitement défavorable (y compris les brimades, les abus ou le harcèlement) à l'égard d'une personne en raison de sa race, de sa couleur, de sa religion, de son ethnie, de son ascendance, de sa nationalité, de son âge, de sa situation matrimoniale, de son statut socio-économique, de sa langue, de son handicap physique ou mental, de son sexe, de son orientation sexuelle réelle ou perçue, de son identité ou expression de genre, de son statut VIH/sida, ou sur la base d'une association avec une autre personne en raison de son orientation sexuelle réelle ou perçue, de son expression de genre ou de son statut VIH/sida, ou sur la base de tout autre statut protégé par la loi, l'orientation sexuelle réelle ou perçue, l'identité ou l'expression de genre, le statut VIH/SIDA, ou sur la base d'une association avec un autre individu en raison de l'orientation sexuelle réelle ou perçue, de l'expression de genre ou du statut VIH/SIDA de cet individu, ou de tout autre statut protégé tel que défini par la législation fédérale, étatique ou locale.

Les Entités de Johns Hopkins Medicine proposent également des services tels que :

- Des interprètes qualifiés en langue des signes pour aider les personnes à communiquer efficacement si nécessaire ; des informations écrites dans d'autres formats (gros caractères, audio, formats électroniques accessibles, autres formats);
et
- Des aménagements ou des modifications raisonnables de leurs politiques, pratiques et procédures sur la base du handicap, à moins que cela n'entraîne un préjudice injustifié ou une altération fondamentale du programme ;
- Des aménagements raisonnables sur la base de croyances religieuses sincères qui n'entraînent pas de charge substantielle ; et
- Services linguistiques, tels que des interprètes qualifiés et des informations rédigées dans d'autres langues, pour les personnes dont la langue principale n'est pas l'anglais.

Si vous avez besoin de ces services, vous ou votre représentant pouvez en informer un membre de votre équipe de traitement, tel qu'une infirmière, un spécialiste en pratique avancée ou un médecin. Les services d'interprétation et les outils de communication désignés par le JHM sont fournis gratuitement.

Les organisations qui suivent cet avis (collectivement "Entités Johns Hopkins Medicine [JHM]") comprennent tous les lieux où les membres du personnel de Johns Hopkins fournissent des soins de santé au public. Si vous ou votre représentant estimez que l'entité Johns Hopkins Medicine où vous avez reçu des services a fait preuve de discrimination à votre égard ou n'a pas fourni ces services sur la base de pratiques discriminatoires, vous ou votre représentant pouvez contacter le service des relations avec les patients (ou tout autre point de contact approprié) de l'entité JHM où les soins ont été prodigués pour faire part de vos préoccupations. Consultez le [site web des droits et responsabilités des patients](#) de JHM pour obtenir des informations sur les personnes à contacter.

Déclaration de non-discrimination

Vous pouvez également déposer une plainte pour violation des droits civils auprès des agences fédérales suivantes :

- Département américain de la santé et des services sociaux
200 Independence Avenue, SW Room 509F, HHH Building
Washington, D.C. 20201
1-800-368-1019, 800-537-7697 (TDD)
Les formulaires de plainte sont disponibles sur le site
<https://www.hhs.gov/ocr/complaints/index.html>
- Commission des droits civils des États-Unis
1331 Pennsylvania Avenue, NW
Washington, DC 20425
Téléphone: 1-202-376-8128, Relais vocal TTY: 711
Site web: <https://www.usccr.gov/contact/complaints>

Si vous recevez des soins dans la ville de Baltimore, vous pouvez déposer une plainte pour violation des droits civils auprès de l'agence suivante :

- Commission des relations communautaires
Bureau de l'équité et des droits civils
7 East Redwood Street, 9th Floor
Baltimore, MD 21202
Horaire: 9AM et 4:30PM.
Téléphone: 1-410-396-3143
Email: CRCIntake@baltimorecity.gov
Site web: <https://civilrights.baltimorecity.gov/community-relations-commission/law>

Si vous recevez des soins dans le comté de Montgomery, vous pouvez également déposer une plainte pour violation des droits civils auprès de l'agence suivante :

- Bureau des droits de l'homme du comté de Montgomery des manières suivantes:
21 Maryland Avenue, Suite 330, (3rd floor of the Rockville Library)
Rockville, Maryland 20850
Téléphone: 1-240-777-8450
Courriel: Human-RightsAdministration@montgomerycountymd.gov
Website: <https://www.hhs.gov/civil-rights/index.html>